

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 7 décembre 2020, à 15 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2019;
- la proposition visant la modification du déroulement du vote intitulée « Vote Anywhere in your Electoral Division on Election Day » et datée de novembre 2020.

Composition du Comité :

- M. ALTOMARE;
- M. le *ministre* CULLEN;
- M^{me} FONTAINE;
- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. TEITSMA.

Le Comité a élu :

- M^{me} MORLEY-LECOMTE à la présidence;
- M. TEITSMA à la vice-présidence.

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 7 décembre 2020 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

Personne étant intervenue :

M^{me} Shipra Verma, *directrice générale des élections*

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 et l'a adopté sans modifications.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a examiné la proposition visant la modification du déroulement du vote intitulée « Vote Anywhere in your Electoral Division on Election Day » et datée de novembre 2020, mais ne l'a pas adoptée.

La présidente,

Rapport présenté par :

M^{me} MORLEY-LECOMTE

Le 7 décembre 2020